



SNUDI FO 91

12, place des Terrasses de l'Agora 91000 ÉVRY

Téléphone →

Ismahen Mantès : 07 49 56 51 66

Claire Coasne : 07 83 06 02 86

David Roussel : 07 69 45 57 42

Maud Le Brun : 06 51 59 56 29

Marie-Clo Tisserand : 07 66 75 54 56

eMail : 91snudifo@gmail.com

Site : snudifo91.fr



Résolution du Congrès des adhérents réunis ce mardi 03 octobre 2023 à Évry.

5

Introduction

Le Congrès du SNUDI FO 91, réuni ce jour le mardi 03 octobre 2023 à Évry, réaffirme son attachement au syndicalisme ouvrier, fédéré et confédéré, libre et indépendant, fondé sur la charte d'Amiens.

Nous réaffirmons notre attachement à l'indépendance syndicale vis-à-vis de tout gouvernement, du patronat, des partis, des religions et des groupes philosophiques. Le syndicat est, et doit rester, un outil aux mains de travailleurs. Son indépendance est le gage de la défense des droits et intérêts matériels et moraux des salariés. Ainsi, il ne doit pas être un outil aux mains d'un parti politique, quelles que puissent être les « orientations » de ce parti.

Le SNUDI FO 91 défend les revendications de ses adhérents.
Une revendication ne peut disparaître que lorsque qu'elle est satisfaite.

20

Augmentation générale des salaires ! Retrait du « pacte » !

Avec la FGF-FO, le SNUDI FO 91 revendique l'augmentation générale de nos salaires à hauteur de l'inflation, avec 10% d'augmentation de la valeur du point d'indice immédiatement, et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000, à hauteur de 27,5% de la valeur du point d'indice.

Le SNUDI FO 91 réaffirme que le « pacte » constitue une nouvelle attaque contre le Statut général et la grille de rémunération des fonctionnaires, et poursuit, avec son pendant le « CNR » et ses projets locaux de « l'École faisons la ensemble », l'explosion du cadre national de l'École. Le statut des PE a été modifié pour que la mission « Session de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français en classe de 6ème » et « devoirs faits » puisse être exercée par les PE en collège.

Le SNUDI FO 91 exige le retrait du « pacte » et appelle tous les personnels à se réunir en RIS, en AG... et à exprimer collectivement le refus du « Pacte » et leur exigence de retrait par exemple en rédigeant des motions !

35

Effectifs

Le SNUDI FO 91 revendique la diminution générale des effectifs.

40 Le SNUDI FO 91 dénonce le dispositif « classes dédoublées » ou à effectifs réduits qui engendre un déséquilibre dans la répartition des classes. En conséquence, le SNUDI FO 91 demande que tous les moyens supplémentaires soient attribués.

Le SNUDI FO 91 revendique le respect des prérogatives des Conseils des maîtres quant à l'organisation pédagogique de l'école et la suppression des postes fléchés dans les classes des écoles REP et REP +.

45

Promotions PPCR

Les rendez-vous de carrière de l'année 2022-2023 détermineront les promotions accélérées et les passages à la hors classe pendant l'année 2023-2024 (avec validation au 1er septembre 2024).

50 Le protocole PPCR a été mis en place dans l'Éducation Nationale en 2017. Quoiqu'en disent aujourd'hui les organisations syndicales signataires de PPCR, cet accord prévoyait bien «*d'examiner d'éventuelles mesures d'ajustement au regard des principaux indicateurs macro-économiques*» et «*la revalorisation du point d'indice au vu des indicateurs économiques.*» Nous avons aujourd'hui la traduction de ces phrases en bon français : alors que l'inflation est toujours galopante, la récente augmentation du point d'indice de 1,5% entérine l'effondrement de notre pouvoir d'achat ! Précisons enfin que PPCR a ouvert la voie à la loi de transformation de la Fonction publique introduisant l'individualisation des droits des collègues et remettant en cause les prérogatives des CAPD. Les faits sont tenaces, FO a eu raison de ne pas signer PPCR qui entérinait dès 2017 la baisse du pouvoir d'achat des personnels !

60 Le SNUDI FO 91 invite tous les personnels à déposer des recours.

Le SNUDI FO 91 continue d'exiger l'abrogation de la loi de la transformation de la Fonction publique !

Création de tous les postes nécessaires et recrutement de personnels sous statut

65

Le SNUDI FO 91 exige l'arrêt des suppressions de postes dans les écoles et la ré-ouverture des postes nécessaires : PE, RASED, psychologues scolaires, UPEAA, AESH, TR (BD/ZIL), médecins scolaires, infirmières scolaires, médecins des personnels.

70 Le SNUDI FO 91 rappelle son exigence d'abrogation de la masterisation et le retour à un recrutement sous statut de stagiaire au niveau licence, avec une véritable formation sans avoir à exercer en responsabilité.

Le ministre Attal, lors de l'audience FO du 21 août 2023, a affirmé que toutes les listes complémentaires seront recrutées. Mais il n'y a pas de liste complémentaire dans l'académie de Versailles notamment parce qu'il n'y a même pas suffisamment de candidats aux concours.

75 Le SNUDI FO 91 mandate le SNUDI NATIONAL pour continuer de porter auprès du ministère la mise en place en urgence de concours exceptionnels au niveau licence et la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent. En effet, il est bien clair là aussi que c'est la casse du statut que vise ce gouvernement par son recours massif aux personnels contractuels en place de fonctionnaires statutaires.

80

Mouvement

85 Le SNUDI FO 91 dénonce l'organisation par le Ministère de la pénurie de postes dans les départements avec pour conséquence une nouvelle baisse du nombre de mutations interdépartementales, remettant ainsi en cause le droit à la mutation pour les personnels.

Le SNUDI FO 91 dénonce la multiplication du nombre de postes bloqués, profilés et notamment des postes POP perçus comme seule opportunité de pouvoir éventuellement quitter l'Essonne !

Le SNUDI FO 91 invite tous les personnels à déposer des recours.

90 Le SNUDI FO 91 exige l'abrogation de la loi Darmanin-Dussopt et la remise en place des CAPD, des CTSD.

Inclusion scolaire systématique : préparons l'initiative du 17 novembre 2023 !

Le SNUDI FO 91 acte que sa fédération, à la demande de ses adhérents, prépare une conférence nationale le 17 novembre 2023 à Paris, au siège de la confédération FO, « **pour le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive et la défense de l'enseignement spécialisé, la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, pour un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH.** »

Le SNUDI FO 91 invite ses adhérents à réunir leurs collègues dans les écoles, afin de continuer à lister le **constat funeste** de l'école inclusive, et afin d'établir les revendications. Ainsi, nous pourrons envoyer une délégation du SNUDI FO 91 pour la conférence du 17 novembre. Le SNUDI FO 91 a déjà programmé des RIS « **inclusion** » dans le département afin notamment de préparer notre participation à cette conférence.

AESH

Alors que la « CDIisation » est appliquée dans le département, le SNUDI FO 91 constate que cela ne règle pas le problème de pouvoir d'achat des personnels !

Pour assurer une mission dans le cadre du service public d'éducation, il faut un statut de fonctionnaire pour les AESH ainsi qu'un vrai salaire, une formation spécifique et qualifiante.

Le SNUDI FO 91 demande l'abandon des PIAL. Le syndicat invite les collègues AESH à se réunir ensemble et avec les PE, pour ne pas rester isolés dans leur bataille pour la satisfaction de leurs revendications et contre les mesures de l'acte 2 de l'École inclusive.

Abrogation de la loi Rilhac et des décrets d'application !

Le SNUDI FO 91 a pris connaissance du décret n°2023-777 relatif aux directeurs d'école en application de la loi Rilhac, supprimant de ce fait le décret de 1989 sur la direction d'école et s'y substituant. Ce décret met en œuvre de manière significative la délégation de compétences des IEN vers les directeurs prévue par la loi Rilhac, modifiant profondément le rôle du directeur - dont les responsabilités s'apparentent désormais de plus en plus à celles d'un chef d'établissement - et par conséquent du fonctionnement de l'École publique.

En contrepartie d'une bonification annuelle d'ancienneté de 3 mois, ce décret prévoit pour les directeurs une évaluation spécifique après trois ans d'exercice puis une fois tous les cinq ans, c'est-à-dire la périodicité prévue pour les évaluations d'école, imposant une pression permanente sur leurs épaules. Cela constitue un pas supplémentaire vers un statut particulier. Le SNUDI FO 91 réaffirme son exigence d'abrogation de la loi Rilhac et du décret d'application du 14 août 2023.

Le SNUDI FO 91 revendique l'abrogation du décret 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale qui permet, dans le cadre de la délégation de compétences, aux directeurs d'école de suspendre l'accès de l'école à un élève et de saisir l'IA-DASEN de manière à le radier de l'école. Pour Le SNUDI FO 91, ces prérogatives doivent relever des missions des IEN.

Le SNUDI FO 91 invite ses adhérents à prendre position dans les écoles et à engager toutes les discussions avec les collègues pour les informer et s'organiser pour l'abrogation de la loi Rilhac et de ses décrets d'application.

Le SNUDI FO 91 demande la simplification des démarches administratives de plus en plus chronophages au quotidien dans nos écoles.

Formation continue : non aux formations constellations, non aux animations pédagogiques dites obligatoires et droits aux congés de formation professionnelle

- 145 S'articulant avec la loi Rilhac et la fusion des corps d'inspection, les formations « constellations », auto-formations entre pairs sont encore une attaque contre nos garanties statutaires. Le SNUDI FO 91 s'oppose à l'infantilisation des personnels qui se voient dictés le « non-choix » des mêmes animations pédagogiques toutes anciennetés, compétences et donc attentes confondues, au point de les dégoûter d'un droit essentiel, celui de se former tout au long de la carrière.
- 150 Le SNUDI FO 91 rappelle qu'aucun texte réglementaire ne permet d'imposer des animations pédagogiques dites obligatoires. Le SNUDI FO 91 s'oppose aux nouvelles missions d'identification des besoins de formation par les directeurs contenues dans la Loi Rilhac. Le SNUDI FO 91 revendique l'abandon des formations en constellations et le retour au libre choix de formation des enseignants, la fin des divers plans (maternelle, maths, français, lecture ...)
- 155 Le SNUDI FO 91 revendique :
- l'abandon des formations constellations ;
 - le droit aux congés de formation professionnelle librement choisis sans conditionnement aux missions d'enseignement et sans la nécessité de l'avis de l'IEN ;
- 160
- une formation sur temps de travail dans le cadre des ORS en présentiel dispensée par des formateurs qualifiés ;
 - une formation continue librement choisie par les personnels qui soit qualifiante y compris hors du champ de l'Éducation Nationale ;
 - le libre choix des 18h d'animations pédagogiques que ce soit en présentiel ou sur l'intégralité de
- 165
- des formations qui ne se résument pas à la mise en œuvre des réformes politiques (laïcité, valeurs de la République, école inclusive...) et des formations managériales des directeurs tirés du catalogue du Ministère.

170 **Non aux formations hors temps scolaires**

- Les formations pendant les vacances sont rendues possibles depuis la parution du décret du 6 septembre 2019. Le ministre Attal a indiqué dans la presse qu'il allait le généraliser. Le SNUDI FO 91 exige l'arrêt immédiat des formations en dehors du temps de service et revendique une formation continue choisie qui réponde aux demandes et besoins des personnels sur les temps réglementaires de service. Le SNUDI FO 91 revendique l'abrogation du décret 2019-935 du 6 septembre 2019. Pour rappel, lors du CSA ministériel du 4 juillet sur le Plan National de Formation, seuls FO et SUD ont voté contre.

180 **Syndicalisation**

- Le SNUDI FO 91 se réjouit de sa progression dans le renforcement du syndicalisme libre et indépendant !
- 185 Le SNUDI FO 91 engage ses adhérents à soutenir le développement du syndicat, en participant aux congrès de celui-ci, en participant à des formations syndicales organisées par le SNUDI FO 91, en participant aux tournées d'écoles, en réunissant les personnels lors des Réunions d'Information Syndicale pour informer, faire connaître leurs droits et établir les cahiers de revendications et pourquoi pas, en candidatant pour rejoindre les instances du syndicat !